

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE FILIALE/D'UNE SUCCURSALE

<b>Pièces à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La copie des statuts de la société mère ;</li> <li>• Un procès verbal portant décision d'ouverture de la filiale ou de la succursale par l'Assemblée Générale précisant notamment l'adresse, le siège social et le nom du dirigeant.</li> <li>• L'inscription initiale au registre de commerce de la société mère délivré dans le pays d'origine.</li> <li>• La traduction en français et la certification par un notaire au Sénégal des statuts de la société mère, du procès verbal et du registre de commerce dans le cas où ceux-ci sont rédigés dans une langue étrangère;</li> <li>• L'original du casier judiciaire établi dans le pays de naissance du dirigeant nommé;</li> <li>• L'original du casier judiciaire établi par la Cour d'Appel de Dakar pour les étrangers</li> <li>• 30 000 FCFA pour les frais de dossier</li> <li>• Un timbre fiscal de 2000 FCFA.</li> </ul>
<b>Lieu de Dépôt de la demande</b>	Auprès d'une Etude Notariale

Révision : 30/06/09

Impression : 13/03/15

Référence : PAF/FILIALE /BFAD

Version : 00

52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Séné  
Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89

[www.apix.sn](http://www.apix.sn) • [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com)